



CCE / EIE N°

00000063

du

29 OCT 2009

## CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

- Vu** la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu** le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental ;
- Vu** l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 Août 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental ;
- Vu** le rapport de Comité Interministériel de l'Environnement ;

Considérant les nécessités de service,

**Certifie que:**

**LA SOCIETE PALLISCO B.P. 394 DOUALA - CAMEROUN**

a effectué toutes les procédures techniques nécessaires et respecté la réglementation en matière d'Etude d'Impact Environnemental pour le projet **d'exploitation des UFAS regroupées 10 041, 10 042 et 10 044.**

Au vu de cette étude d'impact environnemental préalable au démarrage de ce projet, il est délivré le présent Certificat de Conformité Environnementale pour servir et valoir ce que de droit.-



**Le Ministre Délégué**

*Dr. Nana Aboubakar Djalloh*